



Compte-rendu du Conseil municipal du 6 mars 2020

Etaient présents : Mr Alain ROTH - Mme Martine LOHSE – Mr Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN - Mme Stéphanie PACCHIOLI - Mr Francis USARBARRENA – Mr Yves BOITEUX – Mr Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Delphine PRENEY - Mr Frédéric MAURICE - Mr Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR – Mr Fabrice FRICHET

Avait demandé à excuser leur absence :

Mr Pierre SCHIFFMANN qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN
Mr Rémy NAPPEY qui donne procuration à Mr Michel LAURENT
Mme Catherine PETREQUIN qui donne procuration à Mme Martine LOHSE
Mr Christopher BOREANIZ

Etaient absentes : Mmes Christelle CHAVEY, Mélanie BRALLA, Lise BIGUENET, Liliane HOUG

La séance est ouverte à 19 h 32

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une question complémentaire à l'ordre du jour :

10 – Communauté de communes des deux vallées vertes – proposition de modification des compétences statutaires

Monsieur Fabrice Frichet propose d'assurer le secrétariat de la séance, proposition acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2020

Le compte-rendu du 7 février 2020 est adopté à l'unanimité.

2. TRAVAUX – locaux sociaux des ateliers municipaux- attribution du marché

Par délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2019, Mr le maire a été autorisé à lancer une consultation pour recruter une ou des entreprise (s) apte (s) à assurer les travaux relatifs à l'aménagement de locaux sociaux dans un ancien garage du quai du canal, destiné à accueillir les futurs ateliers municipaux.

La procédure adaptée, conforme à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, a été retenue.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 10 janvier 2020 au journal l'Est Républicain, et publié le 13 janvier 2020.

Ce même jour, les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mise en ligne sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/>

La date limite de remise des offres (DLRO) a été fixée au mercredi 19 février 2020 à 12 heures, sur la même plateforme.

Le nombre de dossiers retirés est de 50
Le nombre de candidatures reçues est de 8
Le nombre de dossiers acceptés est de 8.

Les prestations étaient décomposées selon les lots suivants :

- ✓ Macro-lot n° 1 : Macro lot Déconstruction – Gros-œuvre – Finitions
- ✓ Macro-lot n° 2 : Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Plomberie – Electricité

L'estimation des travaux, établie par le groupement de Maîtrise d'œuvre CETEC Ingénierie (Montbéliard) / JBI (Valentigney), s'élevait à :

- ✓ Macro-lot n° 1 : 165 000,00 €HT
- ✓ Macro-lot n° 2 : 48 670,00 €HT
- ✓ Total : 213 670,00 €HT 256 404,00 €TTC

La Commission d'Ouverture des Plis (COP) a examiné les réponses le jeudi 20 février 2020 à 11 heures.

Le nombre de dossiers retirés était de 50 + 19 retraits anonymes.

Le nombre de dossiers reçus et soumis à la COP était de 8 (dont une pour les 2 macro-lots) :

- ✓ Macro-lot n° 1 : 3 offres
- ✓ Macro-lot n° 2 : 6 offres

L'analyse de l'ensemble des lots a été réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre CETEC.

A l'issue de cette analyse, les entreprises mieux-disantes sont les suivantes :

MACRO-LOT 01 : Déconstruction - GOE - FinitionsEstimation HT: 165 000.00 €
Estimation TTC: 198 000.00 €**CLASSEMENT RECAPITULATIF DES ENTREPRISES SELON LES CRITERES**

| Entreprises | Classement | Note globale | Offre validée € HT (offre de base) | TTC |
|----------------|------------|--------------|---------------------------------------|---------------------|
| CRR2000 | 1 | 97.5 | 123 240.61 € | 147 888.73 € |
| SME | 2 | 92.8 | 143 975.37 € | 172 770.44 € |
| GROUPE 1000 | 3 | 54.8 | 141 579.61 € | 169 895.53 € |

La maîtrise d'œuvre propose d'attribuer le lot : MACRO-LOT 01 : Déconstruction - GOE - Finitions

A l'entreprise : CRR2000

Pour un montant de : 123 240.61 € HT

Soit : 147 888.73 € TTC

En intégrant les options complémentaires proposées par la maîtrise d'œuvre :

selon les prix de : CRR2000

- Option n°1 : Isolation thermique 3 182.20 € HT- Option n°2 : Stabilité au feu 1h 13 221.59 € HT

Total 16 403.79 € HT**Montant marché de base : 123 240.61 € HT****Total des options : 16 403.79 € HT****TOTAL avec options proposées par MOE : 139 644.40 € HT**

TVA (20%) : 27 928.88 €

TOTAL TTC avec option : 167 573.28 € TTC

MACRO-LOT 02 - Chauffage - ventilation - Plomberie - Rafraichissement - Electricité

Estimation HT: 48 670.00 €
Estimation TTC: 58 404.00 €

CLASSEMENT RECAPITULATIF DES ENTREPRISES SELON LES CRITERES

| Entreprises | Classement | Note globale | Offre validée € HT (offre de base) | TTC |
|----------------|------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| BTS | 5 | 88.0 | 47 335.36 € | 56 802.43 € |
| CRR2000 | 1 | 94.8 | 43 687.05 € | 52 424.46 € |
| BCS | 2 | 94.6 | 43 822.00 € | 52 586.40 € |
| CSVB | 4 | 91.2 | 41 947.42 € | 50 336.90 € |
| SBEI | | offre non conforme | offre non conforme | |
| STRASSER | 3 | 92.0 | 39 055.92 € | 46 867.10 € |

La maîtrise d'œuvre propose d'attribuer le lot :

MACRO-LOT 02 - Chauffage - ventilation - Plomberie - Rafraichissement - Electricité

A l'entreprise : CRR2000
Pour un montant de : 43 687.05 € HT
Soit : 52 424.46 € TTC

Montant marché de base : 43 687.05 € HT
Total des options : 0.00 € HT

**TOTAL avec options
proposées par MOE : 43 687.05 € HT**
TVA (20%) : 8 737.41 €
TOTAL TTC avec options : 52 424.46 € TTC

Le conseil municipal, par 17 voix Pour et une abstention (Fabrice FRICHET), valide l'attribution du marché de création de locaux sociaux dans les ateliers municipaux à l'entreprise CRR2000 :

- macro-lot n° 1 : Déconstruction- GOE – Finitions pour la somme de 139 644,40 € HT – 167 573,28 € TTC
- macro-lot 2 : chauffage – ventilation – Plomberie – Rafraichissement électricité pour la somme de 43 687,05 € HT – 52 424,46 € TTC

soit un total de 183331.45 € HT – 219 997,74 € TTC
et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

3. TRAVAUX – réfection voirie communale – attribution du marché

Par délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2020, Monsieur le Maire a été autorisé à lancer une consultation pour recruter une ou des entreprises (s) apte (s) à assurer les travaux relatifs à la réfection de la voirie communale.

La procédure adaptée, conforme à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, a été retenue.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 20 janvier 2020 au journal l'Est Républicain, et publié le 21 janvier 2020

Ce même jour, les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mise en ligne sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/>

La date limite de remise des offres (DLRO) a été fixée au vendredi 28 février 2020 à 12 heures, sur la même plateforme.

Le montant des travaux est estimé à 250 625.00 €HT – 300 750.00 € TTC.

Le nombre de dossiers retirés est de 18.

7 offres ont été reçues et 6 ont été analysées, l'entreprise Climent ayant déposé deux offres, la dernière a été retenue.

Après analyse des offres détaillée ci-dessus conformément aux critères prédéfinis dans le règlement de consultation, il apparaît que l'offre de l'entreprise CLIMENT présente les meilleures garanties quant à la réalisation de la prestation complète :

| | Note "prix" | Note "valeur technique" | Note /10 | Classement |
|-------------------------|-------------|-------------------------|----------|------------|
| CLIMENT | 7,00 | 2,46 | 9,46 | 1 |
| COLAS | 5,96 | 2,66 | 8,62 | 2 |
| EUROVIA | 5,56 | 2,46 | 8,02 | 3 |
| La Fourmi: KOLLY/CUENOT | 5,71 | 1,95 | 7,66 | 4 |
| Roger MARTIN | 3,37 | 2,01 | 5,38 | 6 |
| VAUGIER/PERRIGUEY | 5,47 | 2,07 | 7,54 | 5 |

Il est en conséquence proposé au pouvoir adjudicateur de passer un marché avec cette entreprise pour un montant TTC de 158 647.00 € HT 190 376,40 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de réfection des voiries 2020 à l'entreprise CLIMENT pour la somme de 158 647,00 € HT - 190 376,40 € TTC. Et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

4. SYDED - autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion aux conseils en énergie partagés (CEP)

Le « conseil en énergie partagé » est un service proposé par le SYDED et destiné aux collectivités de moins de 10 000 habitants, qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Les missions du conseiller se définissent comme suit :

- Inventaire du patrimoine (bâtiment, éclairage public, assainissement, ...) et réalisation d'un bilan énergétique.
- Proposition d'actions d'amélioration et élaboration d'un plan pluriannuel.
- Suivi et accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions pendant 3 ans.
- Sensibilisation des élus et services aux problématiques énergétiques et au développement des énergies renouvelables.

Ce service est financé par le SYDED, l'ADEME et la Région Franche-Comté et n'appellera pas de participation financière pour la commune.

Dans le cadre du projet de construction de l'EREC, il est souhaitable de bénéficier d'un accompagnement sur le développement des énergies renouvelables, notamment l'opportunité d'une installation solaire photovoltaïque sur le bâtiment de la Halle aux Grains.

Une convention d'adhésion à ce service doit être signée avec le SYDED (jointe en annexe).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service. Le « référent énergie » sera désigné parmi les conseillers municipaux après les élections municipales.

5. FORET – validation du programme des travaux sylvicoles et de maintenance pour l'année 2020

L'office national des forêts a transmis le programme des travaux pour l'année 2020 qui prévoit les programmes suivants :

Travaux sylvicoles manuels 4361,50 € HT

Travaux sylvicoles de maintenance de cloisonnement : 2635,74 € HT

Travaux de maintenance pour les parcelles 13 – 14 -21- 26 -27 – 28 -29 pour
4 160,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le programme de travaux sylvicoles tels que présentés par l'ONF pour l'année 2020.

6. Eurovéloroute 6 – construction d'une passerelle cyclable sur le petit Doubs - demande d'autorisation de défrichement présentée par le conseil départemental

Dans le cadre de la sécurisation de l'Eurovéloroute 6, le conseil départemental envisage de réaliser une passerelle cyclable sur le Petit Doubs reliant la RD 29, rue du Moulin à la rue de la Velle.

Des travaux de défrichement sont nécessaires sur une surface de 13 ares 41 sur les parcelles communales cadastrées AI 100 et AI 171. Ces travaux seront financés par le conseil départemental.

Le conseil départemental s'engage à replanter sur le territoire communal les arbres qui auront nécessité une coupe pour l'aménagement des raccordements de la passerelle et sollicite l'autorisation de la commune d'entreprendre ces travaux de défrichage.

Il est précisé que le Relais du Petit Doubs en cours de construction garde son utilité dès lors que celui-ci sera signalé et que les cyclo touristes sont nombreux à vouloir se rendre à la fontaine de la rue du Moulin et au Petit Doubs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de défrichage présentée par le conseil départemental.

7. Services périscolaires – Demande de financement d'une formation générale au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Pour soutenir la formation des personnes l'isloises au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur qui pourront ensuite encadrer et animer les animations dans le cadre des services péri et extra-scolaires, il a été convenu avec la CAF de contractualiser dix aides financières par an, d'un montant de 150,00 € chacune, dans le contrat enfance.

Une jeune l'isloise, étudiante en première année de psychologie, souhaite suivre la formation générale dispensée par l'association Léo Lagrange à Montbéliard pendant les vacances de printemps. Le coût du stage est de 400 €. La CAF apporte une aide de 150,00 € si la personne est allocataire. Cette personne sollicite l'aide financière municipale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une aide de 150,00 € pour la formation générale au BAFA sur présentation de la facture.

8. Petite enfance – autorisation à Mr le Maire de signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec Familles Rurales pour la gestion de la micro-crèche

La convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la micro-crèche (10 places et un accueil d'urgence) signée avec Familles Rurales en mai 2016, pour une durée de quatre ans, expire le 30 mai prochain.

La commune souhaite réaliser une étude de besoins auprès des parents en vue de faire évoluer l'offre d'accueil actuel vers un multi-accueil de 18 places (12 en crèche et 6 en halte-garderie).

Le contrat-enfance-jeunesse signé avec la CAF s'est terminé le 31 décembre 2019. Il sera remplacé par une convention territoriale globale à partir de 2020 qui pourra intégrer cette évolution et augmenter l'aide attribuée à la petite enfance.

L'équipe municipale va être renouvelée mi-mars et doit avoir les éléments pour se prononcer sur l'évolution de l'offre d'accueil.

Compte-tenu de ces éléments, monsieur le maire et madame l'adjointe à la petite enfance ont rencontré les dirigeants de « Familles rurales » et ont convenu de signer un avenant d'un an à la convention d'objectifs et moyens actuellement en cours.

Ce délai supplémentaire permettra la réalisation de l'étude de besoins et un travail de réflexion.

Fabrice FRICHET souligne tout l'intérêt de cette structure et ne manque pas de féliciter tous ceux qui ont contribué à la création et au fonctionnement de cette dernière notamment Martine LOHSE. Monsieur le maire remercie également Liliane HOUG qui a animé cette commission entre 2008 et 2014 et Stéphanie PACCHIOLI depuis 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la micro-crèche pour l'année 2020

9. Communauté de communes des deux vallées vertes – proposition de modification des compétences statutaires

L'assemblée de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, lors de sa réunion de conseil communautaire du 20 février 2020, a décidé à l'unanimité d'ajouter une compétence optionnelle à ses statuts, en préambule au projet de labellisation Maison France Services des MSAP de l'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval et Rougemont.

La proposition de modifications des statuts de la CC2VV est la suivante :

1) Compétences obligatoires : aucune modification

2) Compétences optionnelles :

- Maintien des trois compétences optionnelles d'intérêt communautaire déjà exercées par notre EPCI (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire)
- **Ajout de la compétence : création et gestion de Maisons de Service Au Public (MSAP) et Objectif Emploi** (Fabrice FRICHET souligne la frontière tenue entre les missions d'Objectif Emploi et celle d'IDEIS, mission locale qui intervient

pour le moment gratuitement et qu'il fallait s'attendre à payer la part que chaque commune ou EPCI paie . En notant l'importance d'IDEIS sur le territoire car ce n'est pas la MSAP qui va gérer les offres d'emplois du Pays de Montbéliard.)

3) Compétences facultatives (supplémentaires) : aucune modification.

Conformément à la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la présente notification pour donner leur accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Valide la décision du conseil communautaire
- Accepte la proposition de modifications statutaires présentées

10. Affaires diverses

Monsieur le Maire dresse le bilan 2014 – 2020

Voici un mandat qui se termine avec un nombre incalculable d'heures passées en réunion pour un bilan que nul ne peut contester. Citons pêle-mêle :

- Lancement boutiques à l'essai
- Gestion automatisée de la halte fluviale
- Création de la « faites du sport » et des trophées
- Labellisation ville amie des enfants partenaire Unicef
- Modernisation du pôle sportif : City stade, pumptrack et piste d'athlétisme
- Rénovation du gymnase communal (toiture, sol et création du club house)
- Travaux de lutte contre les inondations au centre du Magny
- Création d'un nouveau stade de boules avec club house
- Mise en place de caméras de vidéosurveillance
- Nouvelles activités pour les séniors comme les cafés connectés
- Sécurisation du parvis de Lattre de Tassigny
- Assainissement Grande rue et rue du Moulin
- Création d'un rond-point à la ZA
- Création de deux nouveaux parkings (cimetière et gare)
- Rénovation de rues : Balistrerie, Poussoure, Blessonnier, vie des morts et chemin de la grange
- Mise en accessibilité PMR des différents bâtiments publics
- Création d'un bureau pour les passeports et les cartes d'identité à la mairie
- Nouvelles animations festives
- Suivi des réformes des rythmes scolaires
- Rénovation de l'éclairage public
- Rénovation des vestiaires de foot

Sont en cours :

- Espace de rencontres et d'échanges culturels de la Halle aux grains
- Relais du Petit Doubs
- Passerelle sur le canal du Rhône au Rhin
- Ateliers municipaux
- Rénovation du centre du Magny et sécurisation du bas de la rue Boulier

Il est précisé que ces derniers projets rentrent dans le cadre du programme de revitalisation, que ce programme n'est pas un simple projet et que seul(e)s celles et ceux qui ont suivi de près ce dossier peuvent témoigner du travail que cela a représenté. Mr le Maire précise que la Région ne signe pas comme cela un chèque en blanc.

Mr le Maire remercie :

- L'ensemble des conseillers municipaux qui se sont investis pendant six ans en participant de manière régulière et active aux commissions ou comités de pilotage organisés en dehors des conseils municipaux.
- Les adjoints et conseillers délégués qui n'ont pas compté leurs heures pour faire avancer et suivre tous ces projets, sans oublier la directrice des services et l'ensemble du personnel communal.
- Rémy, qui après 43 ans comme conseiller municipal dont 23 années en qualité de maire au service de la population, a décidé de fermer cette longue parenthèse. Son bilan et celui de ses différentes équipes est considérable. Ce bilan appelle de notre part du respect et surtout beaucoup d'humilité.

La séance est levée à 20 h 26.